



refus de payer une partie du credit suite a baisse de salaire

Par soleil_41, le 26/09/2008 à 12:34

bonjour,

ma fille est en arret maladie depuis mars 2008 suite a une grossesse pathologique.au bout de 90 jours d arret,(congés payés compris, puisqu'elle était obligée de les prendre sinon ils étaient perdus)son employeur ne l'a payait qu'à 50% de son salaire.au mois de juillet elle fait une demande à son assurance bancaire,(elle a contracté un prêt immobilier il y a 2 ans, et l'assurance agf était obligatoire)pour que ceux-ci lui baissent de moitié son prêt comme il était stipulé dans son contrat, aujourd'hui on lui répond que ce n'est pas possible car elle n'a pas 90 jours d'arrêt puisqu'elle a pris des congés.

son employeur compte 90 jours pour payer à 50% et l'assurance ne compte pas 90 jours pour ne pas payer; on tourne en rond, a-t-elle un recours ?

merci